



Des victimes mieux prises en charge

Les droits des victimes



INFRACTION



DROIT DE DÉPOSER PLAINTE

Entraîne l'ouverture d'une enquête



PROCÉDURE
JUDICIAIRE



DROIT À UN AVOCAT

et à l'aide juridictionnelle
sous conditions de ressources



**DROIT DE SE CONSTITUER
PARTIE CIVILE**

pour engager une action en justice
pour obtenir indemnisation



EN CAS DE POURSUITE
DEVANT LE TRIBUNAL



DROIT D'ÊTRE ENTENDU PAR UN JUGE



EXÉCUTION
D'UNE CONDAMNATION



DROIT DE DEMANDER À ÊTRE INFORMÉ
de l'exécution de la peine

DROIT D'INFORMER LE JUGE
des atteintes à ses intérêts